

**Décision N°DEC24-01 portant nomination
d'un directeur d'une unité de service**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'US UBx 005 SMART ;

Vu la décision du Président de l'université de Bordeaux en date du 15 février 2022 nommant M. Julien MORLIER aux fonctions de chargé de mission SMART ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant création de l'US-UBx 005 SMART en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Julien MORLIER en tant que chargé de mission SMART « Sport, Mouvement, Ambition, Recherche, Technologie » à compter du 31 décembre 2023.

Article 2 :

Monsieur Julien MORLIER est nommé directeur de l'unité de service interne « Sport, Mouvement, Ambition, Recherche, Technologie » (US UBx 005 SMART) à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision, qui sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 1er janvier 2024

Dean LEWIS

